ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE
PLEUDIHEN - SAINT HÉLEN - LA VICOMTÉ
- OUVERTURE TOUS LES MERCREDIS SCOLAIRES DU 6/9/2023 AU 3/7/2024 -

L'accueil de loisirs propose à tous les enfants de 3 à 12 ans **(enfant propre obligatoirement)** des activités variées (grand jeu, sortie, sport, création, ….). Afin de respecter au mieux le rythme de chaque enfant qui nous est confié, il y a 2 tranches d'âges : les 3-6 ans et les 7-12 ans. En fonction du nombre d'enfants, il peut y avoir des sous-groupes à l'intérieur des 2 tranches d'âges.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES À FAIRE À pleudihen.jeunesse@orange.fr OU DANS L'UNE DES 3 MAIRIES.
- Si votre enfant est scolarisé à Pleudihen, Saint-Hélen, La Vicomté ou fréquente déjà l'accueil de loisirs extrascolaire (vacances scolaires) ou / et périscolaire (mercredis scolaires), merci de remplir uniquement la fiche de présence.
- Si c'est une première présence pour l'année scolaire en cours, merci de télécharger et de remplir la fiche de renseignements (Mairie de Pleudihen sur rance – Vivre – Enfance et jeunesse – Accueil de loisirs) + compléter la fiche de présence.

INSCRIPTION / DÉSISTEMENT.
- Le vendredi au plus tard pour le mercredi qui suit.
- Si désistement après le vendredi, un certificat médical sera exigé dans les 48h pour ne pas être facturé.

ORGANISATION.
- Garderie et accueil : Pleudihen (école publique) ou Saint-Hélen (maison des Lutins, entre l'école publique et l'église).
- Journée : Pleudihen (le transfert des enfants en car entre les communes est assuré par l'organisation et gratuit pour les familles).
- À la demande, il peut y avoir un « arrêt minute » à La Vicomté (l'enfant sera sous la responsabilité de son responsable légal).
- Nb : Le dépôt (matin) et la reprise (soir) de votre enfant doit s'effectuer obligatoirement sur le même site pendant toute la durée de la période des mercredis scolaires. Entourez votre choix sur la fiche de présence (1 seul choix possible).

HORAIRES.

	PLEUDIHEN
ACCUEIL +	7h30 – 9h / 17h15 – 18h45
ACCUEIL	9h – 9h15 / 13h30 – 13h45 / 17h – 17 h15
½ JOURNÉE	9h15 – 12h* / 13h45 – 17h (avec goûter)
JOURNÉE	9h15 – 17h (avec repas + goûter)

* Prendre son enfant au restaurant scolaire =
Cour du Verger – Rue du Val d'Orient – Pleudihen.

	SAINT-HÉLEN
ACCUEIL +	7h30 – 9h / 17h15 – 18h45
ACCUEIL	9h – 9h15 / 17h00 – 17h15

	LA VICOMTÉ
ARRÊT « MINUTE » DU MATIN	9h20 (Sous le hall de la salle des fêtes)
ARRÊT « MINUTE » DU SOIR	16h25 (Sous le hall de la salle des fêtes)

TARIFS.

	QUOTIENT FAMILIAL	ACCUEIL + LE CRÉNEAU	ENFANT HABITANT À PLEUDIHEN, ST-HÉLEN, LA VICOMTÉ		ENFANT N'HABITANT PAS À PLEUDIHEN, ST-HÉLEN, LA VICOMTÉ	
			JOURNÉE AVEC REPAS	½ JOURNÉE SANS REPAS	JOURNÉE AVEC REPAS	½ JOURNÉE SANS REPAS
BARÈME A	0 A 575 €	1.00 €	8.55 €	5.60 €	11.45 €	6.80 €
BARÈME B	576 € A 700 €	1.15 €	11.45 €	6.80 €	12.60 €	7.50 €
BARÈME C	701€ A 900 €	1.20 €	12.65 €	7.60 €	13.90 €	8.35 €
BARÈME D	901€ A 1100 €	1.25 €	13.65 €	8.10 €	15.00 €	8.90 €
BARÈME E	1101€ ET +	1.35 €	14.85 €	8.70 €	16.35 €	9.60 €

FACTURATION.
- Montant financier envoyé par courriel ou par courrier postal (si pas de courriel) à la famille à la fin de chaque période (septembre à décembre, janvier à mars, avril à juillet).
- Lieu de paiement = Dans l'une des 3 mairies (Pleudihen, Saint-Hélen, La Vicomté).
- Mode de paiement = Chèque bancaire (mettre à l'ordre du trésor public), chèque CESU, chèque vacances ANCV ou numéraire (uniquement à la mairie de Pleudihen - Merci de faire l'appoint). Facture acquittée sur demande.

INFORMATIONS DIVERSES.
- Possibilité de poursuivre son activité associative du mercredi (remplir l'autorisation parentale : Décharge de responsabilité).
- Pour le 3ème enfant inscrit d'une même famille (même jour de présence sur la totalité) = - 50 %.
- En absence de connaissance du quotient familial, le barème E sera appliqué.
- En cas de retard à 18h45, le créneau garderie de votre barème sera multiplié par 5 à chaque ¼ d'heure entamé.
- Interdiction d'apporter des jouets et / ou des objets de valeur pour éviter : Vols, pertes, disputes, détériorations, ….

RENSEIGNEMENTS.
- Mairie de Pleudihen : José Escanez au 02.96.83.20.20. – 06.68.19.26.42. – pleudihen.jeunesse@orange.fr
- Mairie de Saint-Hélen : 02.96.83.21.55. / Mairie de La Vicomté : 02.96.83.21.41.